

Jeu Facebook « Vive les parents »

Article 1 : Société Organisatrice

La société SADAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 21 281 200 €, dont le siège social est situé au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 414 766 576 (« **Vertbaudet** »), organise du 27 mai au 24 juin 2015 inclus un jeu sans obligation d'achat intitulé « Vive les parents » (le « **Jeu** ») sur la page Facebook de Vertbaudet www.facebook.com/vertbaudet.fr (la « **Page Facebook** ») ou sur le mini-site www.vivelesparents.fr (le « **Site** »).

Article 2 : Participants

La participation au Jeu est ouverte du 27 mai au 24 juin 2015 inclus à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, et en Corse, à l'exception du personnel de Vertbaudet et des membres de leur famille en ligne directe.

Toute participation d'un mineur à ce Jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur le mineur. Vertbaudet se réserve le droit de réclamer tout justificatif à quelque moment que ce soit. Le défaut de production de ce dernier à la première demande entraînera automatiquement l'élimination de sa participation au Jeu et de la perte du gain.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Page Facebook ou le Site.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription au Jeu par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu. Le participant pourra envoyer un ou plusieurs messages d'amour aux personnes de son choix.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

Article 3 : Modalités du Jeu

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau internet et d'un compte Facebook.

3.1 - Pour participer, il suffit de :

- Se connecter à partir du 27 mai 2015 sur la Page Facebook www.facebook.com/vertbaudet ou le Site www.vivelesparents.fr ;
- S'inscrire à partir du formulaire de participation en remplissant les champs obligatoires ;

- Ecrire un message à la personne de son choix et le personnaliser grâce aux options proposées : support, texte, destinataire, ville du destinataire, expéditeur, date d'envoi.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 4 : Dotations du Jeu

Les dotations du Jeu varieront en fonction du nombre de messages total envoyés par les participants pendant toute la durée du Jeu. Les dotations ne sont pas cumulables entre elles. Les dotations sont :

- 10000 messages envoyés : vingt (20) coffrets Wonderbox « Week-end bien-être » d'une valeur commerciale unitaire de quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix (99,90€) ;
- 8000 messages envoyés : quinze (15) coffrets Wonderbox « Week-end bien-être » d'une valeur commerciale unitaire de quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix (99,90€) ;
- 5000 messages envoyés : Quinze (15) cartes cadeau vertbaudet d'une valeur commerciale unitaire de cinquante euros (50€) ;
- 2500 messages envoyés : Dix (10) abonnements Birchbox de 3 mois, d'une valeur commerciale unitaire de trente-neuf euros (39€) ;
- 500 messages envoyés : Cinq (5) Polabox d'une valeur commerciale unitaire de seize euros quatre-vingt-quinze (16,95€).

Article 5 : Détermination des gagnants

Un tirage au sort aura lieu au plus tard le 30 juin 2015 parmi l'ensemble des participants ayant envoyé au moins un message.

Le tirage au sort sera effectué par Maître Jean-Charles MILLOIS, Huissier de justice à Tourcoing.

Article 6 : Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu.

A l'issue du tirage au sort, les gagnants seront informés une première fois par e-mail. Ils seront ensuite recontactés par e-mail ou par téléphone au plus tard le 6 juillet 2015. Les gagnants auront alors quinze (15) jours pour confirmer leur adresse postale exacte par retour de mail.

Les lots seront adressés par lettre recommandée avec accusé de réception aux gagnants ayant confirmé leur adresse postale, sous un délai de un (1) mois sauf raison indépendante de la part de Vertbaudet.

Les lots offerts ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis (ou sa contre-valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Si les circonstances l'exigent, Vertbaudet se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 7 : Responsabilité

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants. Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 8 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant.

Les participants peuvent exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse du Jeu énoncée à l'article 7 en indiquant leur nom, prénom, adresse, soit par mail en se connectant sur le site Internet de Vertbaudet à l'adresse suivante : http://www.vertbaudet.fr/page/contactez_nous.htm.

Article 9 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur la Page Facebook ainsi que sur le Site permettant l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 10 : Ethique

Les participants s'engagent à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations les plus rigoureuses applicables en France relatives à l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, contraires aux bonnes mœurs, diffamatoires ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. A ce titre, les participants s'engagent à ne diffuser aucun message en ce sens.

Les participants s'interdisent par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service quelconque.

Les participants reconnaissent que Vertbaudet pourra retirer tout contenu manifestement illicite et poursuivre en justice les auteurs de tels contenus.

Article 11 : Autorisations

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer leurs noms, pseudos et lieu d'habitation (département) sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.) pendant une durée de 6 mois à compter du tirage au sort, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, l'accord préalable du titulaire de l'autorité parentale pour les participants mineurs, le cas échéant ; toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 12 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : vertbaudet - 216, rue Winoc Chocqueel – 59200 Tourcoing. Il peut être également obtenu gratuitement sur www.facebook.com/vertbaudet et le Site. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.

Le règlement est déposé à la SCP WARLOP MILLOIS SPATARI, Huissiers de Justice, 6 rue Faidherbe, 1er étage, BP 335, 59336 TOURCOING Cedex, qui sera avertie en cas de modifications.